

## **MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU 2025-2026**

### **AVIS AUX CLUBS**

Vous trouverez ci-après les modifications aux lois du jeu impactant le football amateur applicables à partir du 01/07/2025.

#### **1. Rôle du capitaine :**

Afin de permettre à l'arbitre d'expliquer les décisions importantes, seuls les capitaines (ou son suppléant si capitaine est gardien) seront autorisés à s'approcher de l'arbitre, à condition qu'ils se comportent de façon respectueuse.

Il incombera par ailleurs à chaque capitaine de veiller à ce que ses coéquipiers restent à une distance raisonnable de l'arbitre et n'interviennent pas dans la discussion entre l'arbitre et le(s) capitaine(s).

A défaut, l'arbitre interviendra de manière disciplinaire à l'égard du (des) concerné(s).

#### **2. Balle à terre :**

Si, au moment où le jeu a été arrêté :

- le ballon se trouvait dans la surface de réparation, la balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation ;
- le ballon se trouvait en dehors de la surface de réparation, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait récupéré la possession ; à défaut, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois. La balle à terre est donnée à l'endroit où le jeu a été arrêté.

#### **3. Ballon en jeu et hors du jeu :**

Si un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu, ou un joueur sorti temporairement du terrain (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) touche le ballon – sans avoir l'intention d'interférer de façon abusive avec le jeu – alors que celui-ci est encore en jeu mais est clairement sur le point de sortir du terrain, un coup franc indirect est accordé, mais la personne concernée n'est pas sanctionnée.

#### **4. Hors-jeu :**

Le premier point de contact du ballon joué/touché doit être pris en considération à cet effet.

Sur une relance à la main du gardien de but, il convient de prendre en considération le dernier point de contact.

#### **5. Infraction du gardien de but :**

Un coup de coin est accordé si un gardien de but conserve le ballon à la main pendant plus de huit secondes, à l'intérieur de sa surface de réparation, avant de le relâcher.

Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon avec ses mains quand :

- il tient le ballon entre ses mains ou entre sa main et une surface (le sol, son corps, etc.) ;
- il tient le ballon sur sa main ouverte ;
- il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.

Il revient à l'arbitre de déterminer à partir de quand le gardien de but commence à conserver le ballon à la main et de lancer le décompte des huit secondes.

L'arbitre doit par ailleurs effectuer un décompte visuel des cinq dernières secondes, main levée.

Si un gardien de but est en possession du ballon avec ses mains, aucun adversaire ne peut le lui disputer. Sinon, un coup franc indirect sera accordé au gardien de but.

#### **Sanctions (UEFA GUIDELINES) contre le gardien de but :**

- 1<sup>ère</sup> infraction : corner
- 2<sup>ème</sup> infraction : corner + avertissement
- 3<sup>ème</sup> infraction : corner + carte jaune

#### **6. Coup de pied de réparation :**

En cas de double touche involontaire/accidentelle avec le ballon lors du tiré d'un coup de pied de réparation :

- Si le pénalty est marqué, le coup de pied de réparation est à recommencer ;
- Si le pénalty est manqué, un coup franc indirect est accordé à l'équipe en défense. Dans le cas d'une série de tirs au but pour déterminer le vainqueur d'un match, le tir est considéré comme manqué.

En cas de double touche volontaire, un coup franc indirect est accordé à l'équipe en défense. Dans le cas d'une série de tirs au but pour déterminer le vainqueur d'un match, le tir est considéré comme manqué.

**Le Département de l'Arbitrage vous souhaite  
une bonne saison.**